

Montigny-lès-Metz le 10 / 05 / 2022

REGLEMENT DU MEGA JEU 2022

ARTICLE 1

L'association « MONTIGNY-ENTREPRENDRE » organise un jeu-concours intitulé « LE MEGA JEU 2022 » du 13 mai au 29 mai 2022 et destiné uniquement aux commerçants adhérents à jour de cotisation.

Dans le cadre de ce MEGA JEU 2022, sont compris les dotations de nos journées en partenariat avec MONTIGNY-PETANQUE / La GRANGE AUX ORMES / Le TENNIS CLUB de MONTIGNY / et divers partenariats avec nos associations adhérentes à l'association.

ARTICLE 2

Les commerçants adhérents au jeu recevront un pack composé de : une urne, une affiche, un bandeau « Commerçant Participant » et les bulletins de participation.

Une question est posée, afin de sélectionner les billets validés au tirage.

Question / Réponse à voir sur le SITE de MONTIGNY-ENTREPRENDRE

55 gagnants seront tirés au sort, suite à la réception des urnes rassemblées avec les flyers / réponses

ARTICLE 3

Ce jeu-concours, avec obligation d'achat, est ouvert à toute personne majeure, à l'exception des commerçants participants (propriétaires de commerces).

Il est sans limitation de bulletins, puisqu'ils sont « avec obligation d'achat », chez tous les commerçants adhérant au jeu.

ARTICLE 4

Le tirage aura lieu le mercredi 8 juin 2022, en présence de Maître BUND, des représentants de la Municipalité, de Partenaires et du Comité de l'association.



Les résultats seront publiés sur le site de Montigny-Entreprendre www.montigny-entreprendre.com à partir du 11 juin 2022.

ARTICLE 5

Il ne sera accepté qu'un seul gagnant par foyer, même adresse, pour l'ensemble du jeu.

ARTICLE 6

LOTS MIS EN JEU : 55 GAGNANTS :

Les 25 premiers gagnants seront invités à la remise des prix par un « courrier suivi » dont la dénomination du prix sera faite sur place par le boulier « LOTO » en présence des gagnants ou représentés.

Les 30 gagnants suivants seront invités à venir retirer leur lot au bureau de l'association, suite à une invitation par courrier « suivi » ou éventuellement envoyés directement par la poste.

Voir liste ci-jointe.

MEGA JEU 2022

- 55 GAGNANTS

1^{er} PRIX 1500€ (1 bon TOUSALON de 1000€) + 500€ en B.A*

2^é PRIX 1000€ en B.A (1 bon TOUSALON de 500€) +500€ en B.A

3^é PRIX 800€ en B.A (1 bon OPTIQUE LUPUS de 300€) +500€ en B.A

4^é PRIX 700€ en B.A (1 bon SENEZ de 200€) +500€ en B.A

5^é PRIX 600€ en B.A (1 bon SUPER U de 200€) + 400€ en B.A)

6^é au 10^é PRIX 500 en B.A (1 bon SUPER U de 100€) + 400€ en B.A

11^é au 25^é PRIX 300€ en B.A + lots divers

26^é au 55^é PRIX 200€ en B.A + lots divers

*B.A / Bons d'achat nominatifs

Accompagnés de nombreux lots offerts par nos partenaires.

Jetons de lavage Flot Clair – Champagne SENEZ – Bons de Bien Être -Lots Forest -Lots divers.

Plus de 25 000€ de lots et bons d'achat avec l'accompagnement de nos journées pétanque-Golf ainsi que tous nos partenariats associatifs.

ARTICLE 7

Les lots, chèques, en bons d'achat, seront acceptés tels quels et ne seront ni transmissibles, ni cumulables, ni échangés contre tout autre objet ou contre une valeur monétaire et ni remboursés.

Association des Commerçants et Artisans de Montigny-lès-Metz

Adresse courrier : 13, rue du Canal, 57950 Montigny-lès-Metz

Tél : 06.07.09.44.06 -- Courriel : schwartz.clea@gmail.com

Association loi 1901, TVA non applicable, article 293 B du Code général des impôts



ARTICLE 8

L'association MONTIGNY-ENTREPRENDRE ne saurait être responsable en cas de mauvais acheminement du courrier pouvant entraîner des retards ou des pertes.

ARTICLE 9

Les gagnants autorisent par avance l'association MONTIGNY-ENTREPRENDRE et la VILLE DE MONTIGNY à publier leur nom et/ou leur photographie en rapport avec le présent jeu concours sans que cette publication puisse ouvrir droit à quelque indemnité ou rémunération que ce soit.

ARTICLE 10

Toute contestation ou réclamation à ce jeu, ne sera prise en considération que dans un délai de 1 mois à partir de la date de réception du courrier « GAGNANT ».

ARTICLE 11

L'association MONTIGNY-ENTREPRENDRE se réserve le droit d'écourter, de modifier ou d'annuler à tout moment le jeu-concours, sans engager sa responsabilité et sans indemniser les participants.

ARTICLE 12

La participation à ce jeu-concours implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.

Toute difficulté pratique d'interprétation ou d'application de celui-ci sera tranchée par MONTIGNY-ENTREPRENDRE.

ARTICLE 13

Le règlement est disponible gratuitement sur simple demande écrite à l'étude d'huissier de de Maître BUND- PETIT-MULLER-EGLOFF, huissiers de justice à Metz.

LE PRESIDENT

Bernard SCHWARTZ



Association des Commerçants et Artisans de Montigny-lès-Metz
Adresse courrier : 13, rue du Canal, 57950 Montigny-lès-Metz
Tél : 06.07.09.44.06 -- Courriel : schwartz.clea@gmail.com

Association loi 1901, TVA non applicable, article 293 B du Code général des impôts